EPAB ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ (Siren : 200030864)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Châteaulin
Arrondissement	Châteaulin
Département	Finistère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2011
Date d'effet	27/12/2011

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Henri CARADEC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	CC DU PAYS DE CHATEAULIN ET DU PORZAY
Numéro et libellé dans la voie	QUAI ROBERT ALBA - BP 43
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	29150 CHATEAULIN
Téléphone	
Fax	
Courriel	sagebaiedouarnenez@epab.fr ou comptabilite@epab.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	56 103
Densité moyenne	92,58

Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 5 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
29	Beuzec-Cap-Sizun (212900088)	1 088
29	Douarnenez (212900468)	15 333
29	Locronan (212901342)	832
29	Plomodiern (212901722)	2 280
29	Saint-Nic (212902563)	776

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
29	CA Quimper Communauté (242900728)	CA
29	CC de la Presqu'île de Crozon (242900827)	CC
29	CC Douarnenez Communauté (242900645)	CC
29	CC du Pays de Châteaulin et du Porzay (242913325)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU FINISTERE (222900011)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Autres actions environnementales *Le syndicat a pour objet : - de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides, conformément à l'article L 213-12 du code de l'environnement, incluant la problématique liée aux algues vertes et celle liée aux milieux aquatiques ; - de faciliter et coordonner la recherche de solutions de ramassage et de traitement des algues vertes.* Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)